



## PAR CHEMIN MUNICIPAL

DECEMBRE 2024

### « Achabatz d'entrar » (Finissez d'entrer)

*C'est par cette expression typiquement limousine que l'on était(est) accueilli sur le « pas » (le seuil) de la porte de nos maisons. C'est sur ce pas que l'on se salue, que l'on échange les premiers mots d'usage, sur le temps, la famille, l'objet de la visite,... et ça peut durer longtemps. Et après seulement, on dit - ou pas « finissez d'entrer » et c'est alors qu'on franchit le seuil.*

*J'ai choisi cette expression pour débiter le mot d'accueil du livret qui est distribué aux nouveaux arrivants dans notre commune. Nouveaux venus, nouveaux arrivants, néoruraux ? Il paraît qu'il y en a beaucoup, nous serons fixés sur leur nombre lors du recensement qui aura lieu en janvier-février 2025.*

*Nous saurons alors si Saint-Martin-La-Méanne décline, accroit, ou simplement maintient sa population et quelle part ils y auront prise. Nous savons déjà que l'école est à son plus haut niveau depuis longtemps (18 élèves) grâce à eux.*

*Pour autant ont-ils franchi le seuil ?*

*En parallèle à cette question, je vais faire référence au livre de Marie-France Houdart, « Limousin, terre promise ». Je l'ai rencontrée à la foire du livre à Brive, un peu par hasard, même si nous la connaissons bien à Saint Martin pour l'avoir cotoyée très souvent à notre fête du livre. Un samedi après-midi à cette foire, c'est du monde, du bruit, de la chaleur, des files aux abords des « vedettes ». Je trouve un siège au stand de FR3 et, au milieu du brouhaha, j'entends les mots accueil, difficultés, chance, valeurs,... Au micro c'est Marie-France et, au fil de l'échange qu'elle a avec la journaliste, je perçois beaucoup de similitude avec ce que j'entrevois au quotidien à Saint Martin. A la fin de son interview, je la rejoins et elle me donne son livre, dans lequel j'ai puisé quelques remarques et réactions.*

*Extrait du livre «...on arrive en nombre, on est plutôt jeunes, on prend de la place, on ne s'est peut-être pas assez intéressés à eux, on connaît peu leur histoire, on a aussi tendance à rester entre nous, on les met dans des cases, on leur fait peur, ça va être difficile de les rencontrer, mais est ce qu'on en a envie ? est ce qu'ils en ont envie ».*

*Peur, envie, méconnaissance de l'autre, naïveté, méfiance... Le pays qu'on leur avait dit pratiquement désert vit, a une histoire, des pratiques, des savoir-faire, des moyens...Le pays dans lequel ils arrivent sait faire des choses, sait qu'il devrait se diversifier s'il veut s'en sortir et voit d'un mauvais œil ce qu'il prend pour des leçons venues d'ailleurs. En revanche, il a besoin de forces vives, d'idées nouvelles parce que les anciens s'en vont petit à petit, et les jeunes, même si, maintenant ils reviennent, ne sont plus très nombreux.*

*Alors, besoin de temps, de compréhension de part et d'autre, de respect mutuel, d'écoute, d'échanges... Je n'ai pas de solution miracle mais je sais qu'il faut impérativement qu'on y parvienne, parce que soit on voit repartir ceux qui viennent ou sont venus avec beaucoup d'enthousiasme, soit on franchit le seuil ensemble...*

*Bonne lecture à tous et toutes.*

**Christian PAIR, maire**

### MAIRIE

Place de la République, 19320 Saint-Martin-La-Méanne. Service administratif : téléphone : 05.55.29.12.75

Email : [mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr) / site internet : [www.stmartinlameanne.fr](http://www.stmartinlameanne.fr)

Ce numéro a été réalisé par les membres de la commission « information/bulletin municipal »



# L'avancée des travaux et des projets

## Les travaux de voirie 2024 sont achevés

Pour la 4ème année, la municipalité a décidé de s'engager dans un programme important de réfection de voirie. Le conseil municipal a voté en avril un budget prévisionnel de 152 422,40€ HT soit 182 906.88€ TTC.

Le marché public des travaux de voirie a été lancé officiellement le 21 mai dernier avec l'appui technique de Ludovic Bourgerie de la Communauté de Communes Xaintrie-Val' Dordogne.

Quatre entreprises ont répondu. L'entreprise SPIE Batignolles Malet de Brive-la-Gaillarde a été retenue et a démarré les différents chantiers mi-septembre.

Les réfections ont été essentiellement faites en enduit tri-couches (Routes du Buisson, du Chazal, de Magnac, de Roumégoux pour les morceaux très dégradés ; Rues du Chastang et du Pic au niveau du numéro 10 ; Impasses de l'aigle botté et de Jeansonie à Laval). Le village de Laval a été bitumé ainsi que le début de la route du Combalou au PIC.

Le chantier a été réceptionné. Le montant total des travaux est de 157352.76€.

Le conseil départemental nous apporte son soutien pour un montant de 15 467.00€



## La dissimulation des réseaux électriques, téléphonie et fibre a commencé



Il est tout d'abord utile de préciser que la commune a transféré la compétence électrification, éclairage public à la FDEE19 (Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze) depuis de nombreuses années. Deux élus du conseil municipal représentent la commune lors des différentes réunions (Claude Le Roux et Michel Martinie).

Il a été nécessaire de faire des travaux de renforcement des réseaux moyenne tension (HTA) dans le village de Soumaille.

La FDEE a alors œuvré pour obtenir le financement nécessaire à l'enfouissement du réseau Basse Tension en complément des travaux HTA déjà programmés.

La question a ensuite été posée à la commune de profiter de ces travaux pour enfouir aussi les réseaux télécommunications/fibre optique ainsi que l'éclairage public.

La décision a été prise de le faire, en commission travaux.

Au regard des coûts, seule la partie Nord de Soumaille a bénéficié des travaux.

Les travaux des réseaux électrification rurale ont coûté 95 000€ pris en charge par la FDEE, les travaux de génie civil télécommunication 24 000€ TTC portés pour moitié par la commune et pour moitié par la FDEE, ceux de l'éclairage public 22 447.5€ HT portés aussi pour moitié par la commune et la FDEE, le câblage par Orange a coûté 6294€ avec un reste à charge pour la commune de 1133€.

Il reste la partie Sud de Soumaille. Le conseil municipal d'octobre 24 a décidé de faire remonter sa volonté de continuer les travaux pour la partie Sud de Soumaille. Nous sommes en attente de la décision de la FDEE et des devis.

## **La recherche d'eau est en cours de finalisation**

L'été pluvieux 2024 ne doit pas nous laisser croire qu'il en sera toujours ainsi, et des périodes estivales sèches peuvent toujours revenir. C'est ainsi que pour prévenir toute difficulté future d'approvisionnement en eau nous avons engagé dès l'été 2023 un nouveau forage.

Ce forage d'une profondeur de 60 mètres a montré une capacité de débit utilisable de 35 M3 / jour lors des essais de pompage d'Octobre 2023 et 2024. Les analyses effectuées par un laboratoire agréé ont porté sur 248 analyses de molécules différentes sans aucun problème de qualité sauf une certaine acidité de l'eau, ce qui est commun à toutes nos ressources, mais ne présente aucun danger.

Un raccordement de cette nouvelle ressource à notre réseau d'eau fait l'objet d'une procédure très complexe nécessitant des autorisations de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé. Celles-ci devraient aboutir en 2025.

Cette nouvelle ressource confirmera notre capacité à approvisionner la commune avec une eau de qualité sans avoir recours à un approvisionnement à partir d'ARGENTAT ce qui aurait été une solution très coûteuse.

Un mot d'ordre reste cependant toujours d'actualité : ECONOMISONS L'EAU qui est une denrée très précieuse.



## **Les travaux du four de Soumaille ont commencé**

La commune s'est engagée dans un programme de restauration des fours. Nous avons décidé de prioriser les fours qui font encore l'objet d'une utilisation, à savoir ceux de Soumaille et Lavastroux.

En 2024, les travaux ont démarré pour celui de Soumaille avec l'entreprise lotoise Range Cailloux. Ils seront finalisés à la fin de l'année.

Il s'est agi de déposer les lauzes du toit, en granit, devenues poreuses et de les remplacer par des nouvelles en schiste. Les joints ciment des murs seront aussi remplacés par des joints chaux de façon à ne pas enfermer l'humidité à l'intérieur du four.



Le montant des travaux est de 42 152€ HT. L'aide du conseil départemental s'élèvera à 18 968€ soit 40% du montant HT des travaux.

Pour 2025, nous envisageons les travaux sur le four de Lavastroux.

## L'Étude concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est en bonne voie



Rappelons tout d'abord la nécessité non seulement de mener l'étude mais surtout de réaliser des travaux qui permettent d'assurer la défense extérieure contre l'incendie dans le bourg et les hameaux : *Aucun nouveau permis de construire ne sera délivré si la défense contre l'incendie ne peut être assurée.*

Il est attendu de la commune la réalisation d'un schéma de DECI communal. En son absence, s'il y a demande de permis de construire, il reviendra au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) d'étudier la situation au cas par cas.

La phase 1 de l'étude à savoir, l'état des lieux de la protection existante, de sa capacité à être réellement utilisée mais aussi des risques d'incendies bâtimentaires (le risque pour une grange à foin est plus élevé que pour une maison individuelle) a été présentée aux élus fin Octobre par le bureau d'étude ALTEREO.

Le bureau ALTEREO doit venir sur le terrain repérer des ressources indiquées par les élus et non repérées par le bureau d'étude notamment des étangs, des réservoirs d'eau potable.

Le rendu de la phase 2 (Préconisations permettant d'améliorer la DECI) se fera fin d'année 2024 et nous intégrerons au budget 2025 les premiers travaux.

## Les travaux forestiers, programmés avec l'ONF, ont eu lieu

Dans la forêt de Laborie, à l'est de la route départementale, la parcelle majoritairement composée de Mélèzes et de Douglas a été éclaircie. Le travail a été confié à l'entreprise Bilotta Bois Forêts.

L'état des Mélèzes du Japon présents après la coupe, nous préoccupe. Ces derniers présentent des signes de dépérissement. Une visite du Département Santé des Forêts (DSF) a été organisée. Le dépérissement n'est pas lié à des attaques de ravageurs mais sans doute au stress hydrique des années précédentes. Nous observerons leur évolution et déciderons si besoin, avec l'ONF, de la nécessité de les couper plus tôt que prévu (Voir Parchemin juin 2024).



La forêt sectionale de Laborie et le Mas Serre a aussi fait l'objet d'une éclaircie tout début novembre. L'exploitation a été confiée à l'entreprise Tartière.

La parcelle d'Epicéas, que nous pensions devoir couper à blanc du fait du dessèchement des arbres, est finalement en meilleure santé que ce que nous avions estimé.

La vente des bois a rapporté presque 41 000€ : 16 230 € pour les bois exploités par l'entreprise Bilotta Bois et Forêts et 24 742€ pour les bois exploités par l'entreprise Tartière.

L'ONF et la municipalité avons veillé à ce que les travaux se fassent dans de bonnes conditions et ne dégradent ni les parcelles, ni les chemins d'exploitation.



## Le projet zone humide tire à sa fin

Le 3 octobre a été une journée importante marquée par :

- un chantier participatif de creusement de mares encadré par le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine le matin, auquel ont participé les 19 enfants de l'école,
- une visite des parcelles forestières qui avaient elles aussi fait l'objet d'une première éclaircie, avec l'Office National des Forêts l'après-midi,
- une formation ouverte à tous les agriculteurs du secteur sur la thématique de la « gestion du parasitisme en zone humide » animée par Christelle ROY, directrice du Groupement de Défense Sanitaire 19
- et enfin le soir une réunion publique qui a permis la présentation du bilan de l'action menée à Saint-Martin-La-Méanne mais aussi la présentation de la politique GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) conduite par la communauté de communes XVD ainsi que celle du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du Doustre.



Sur le plan financier le budget alloué (40.000€ de dépenses sur 4 ans subventionnables à 80%) a été respecté. Au 1er Octobre les dépenses s'élèvent à 41 904 euros.

Le projet a engendré des recettes « Vente de bois » qui sont un plus. La vente des bois en 2023 a rapporté 7400€ net de frais. A ce jour, nous n'avons pas encore les recettes de la vente 2024, qui impacteront le budget 2025.



## Les projets « économie d'énergie sur les bâtiments »

La commune a engagé en 2023 des études portées par le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) concernant les économies d'énergie et le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux.

La restitution de l'étude a eu lieu en Novembre.

Deux projets semblent réalisables : le premier concerne la pose d'une moquette solaire à la piscine qui doit permettre de produire une partie de l'eau chaude de la piscine et d'économiser ainsi 38% en termes de coût ; le deuxième concerne le remplacement des chaudières fuel et gaz pour le complexe Mairie-école-cantine par une chaudière bois.

D'ores et déjà le premier projet peut bénéficier d'une subvention du département et le deuxième d'une subvention du fonds chaleur.

Contact a été pris avec Corrèze ingénierie pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

A ce jour les plans de financement restent à caler.

## Les moments de partage et de lien convivial

### La fête du livre

La chaleur qui régnait ce jour-là a sûrement découragé les visiteurs. Merci à tous ceux qui ont eu le courage de l'affronter, pour rencontrer les auteurs présents, découvrir les tableaux de nos artistes saint-martinois, l'exposition de l'école sur ses découvertes à l'étang de Ticou, assister au petit spectacle proposé aux enfants.

L'équipe organisatrice de l'Amicale laïque, très déçue, réfléchit à de nouvelles formes de rencontres avec les livres.

Rédaction Christiane Combe

### Les balades secrètes

Organisées en lien étroit avec le conseil départemental, ces balades ont été une belle réussite. Plus de 150 personnes venant de toute la Corrèze ont parcouru le 17 Août le chemin qui mène à Gramont, puis au Seyt avant de revenir au bourg.



Occasion de faire découvrir le patrimoine local, d'organiser un petit marché pour mettre en valeur les producteurs locaux.

Un grand merci aux habitants bénévoles qui ont répondu présents à la demande exprimée par Monique Bétaille, en charge du dossier. Grâce à eux, l'accueil a été chaleureux et la sécurité de cette manifestation assurée.

Un grand merci à Marie-Claire Bourin qui a fait découvrir le magnifique patrimoine du village de Gramont.

Mais occasion, aussi, d'être confronté au fait que, sur certains chemins communaux, la continuité de la circulation piétonne n'est plus assurée..... Le sujet a fait l'objet d'une question diverse au conseil municipal du 8 Octobre.



### Le tour du limousin

Le 15 Août nous avons eu le grand plaisir d'accueillir le tour du Limousin

Merci à la vingtaine de bénévoles qui a assuré la circulation au niveau de la RD18 et de la traversée du bourg



## La visite des parcelles forestières communales lors de l'assemblée générale de Faîte et Racines



L'association Faîte et Racines a son siège social à la mairie de notre commune.

L'objectif principal de l'association est de « laisser un patrimoine forestier vivant et diversifié aux générations futures ».

Lors de son assemblée générale, l'association a proposé à la municipalité d'organiser la visite des parcelles forestières de la forêt sectionale de Laborie et le Mas de Serre dans lesquelles des travaux étaient programmés.

L'ONF, contacté en la personne d'Erik Madelaine, a accepté.

Visite intéressante et échanges fructueux entre Erik, les adhérents de l'association et les habitants de la commune. La municipalité remercie l'association de sa proposition.

## Le rendez-vous annuel autour de l'arbre de la paix

Depuis 2012, depuis la plantation du Ginkgo biloba devant la Mairie, le comité de la Corrèze du Mouvement de la Paix et l'école de Saint-Martin participent à la Journée Internationale de la Paix de l'ONU, avec le soutien et l'aide de la municipalité. En cette année 2024, si désastreuse pour la paix dans de trop nombreux pays, les enfants proposaient à chacun des présents de participer à l'embellissement de la colombe qu'ils avaient dessinée.

Nous l'avons fait, en pensant à ces vers d'Aragon:

...“Je dis la paix mais c'est étrange  
Ce sentiment de peur que j'ai  
Car c'est mon cœur même qui change  
Léger léger

Je dis la paix vaille que vaille  
Précaire fragile et sans voix  
Mais c'est l'abeille qui travaille  
Sans qu'on la voie... »



Rédaction Christiane Combe

## L'hommage du comité ANACR (Ami(e)s de la Résistance) à la population de Soumaille



Le comité ANACR du Plateau des Etangs a installé un panneau, sur la place devant le four, en hommage à la population de Soumaille qui a, pendant la Seconde Guerre Mondiale, hébergé, protégé, nourri plusieurs familles juives. Arlette Lajtner, une rescapée de cette époque, participait à cette cérémonie, accompagnée de sa fille et de ses neveux, dont le père était né à Soumaille. Elle a exprimé sa gratitude et sa haute estime pour la population de St-Martin-la Méanne qui a montré une solidarité discrète, mais sans faille, à plusieurs familles de réfugiés.  
(rédaction-Christiane Combe)

***Mais encore...***



***Le voyage organisé en Italie par Lou Cantou***



***Le marché de Noël du comité des fêtes***



***L'assemblée générale Lou Cantou***



***Le repas partagé proposé par l'Encontro***

## Un rendez-vous pour Noël : vendredi 20 décembre à 18H00

Cette année, la fête de Noël se déroulera le **vendredi 20 décembre à 18h00** au Foyer Rural.

La municipalité offrira aux enfants de tous âges et à l'ensemble des habitants un spectacle « Les Routouchous », un conte sur les défis de la vie : « *Vaincre sa peur et les idées reçues, garder le cap et tenir sa promesse, aller voir plus haut, plus loin, pour se libérer et libérer les autres. L'héroïne est une petite tortue méprisée qui donne une leçon de grandeur d'âme à tout un village dominé par la peur et l'ignorance* ».

Si vous voulez en savoir un peu plus, vous pouvez vous rendre sur <https://www.les-romain-michel.fr/une-vie-de-routouchon>.

A la suite du spectacle, l'association des parents d'élèves « Les P'tits Saint-Martinois » offrira un pot de l'amitié. Une vente sera organisée au profit de celle-ci.

Enfin la municipalité et l'association proposent de se réunir autour d'un repas amical, chaque participant apportant ses couverts et un plat à partager.

Nous vous espérons nombreux à ce rendez-vous convivial de fin d'année.



## D'autres rendez-vous à venir

### Les vœux

Le maire présentera ses vœux à l'ensemble de la population le **samedi 11 janvier à 18H30** au foyer rural. Ce sera aussi l'occasion de partager la galette des rois.

### Le repas des anciens

Il aura lieu le dimanche **26 janvier à 12H00** au foyer rural

### Le recensement aura lieu du 15 janvier au 15 février 2025



Chloé LORNET, habitante de Saint-Martin-La-Méanne assurera les fonctions d'agent recenseur. Elle sera encadrée par Monique Bétaille et Hermine Vitrac

Elle passera dans toutes les maisons en commençant par celles du bourg, puis en continuant par les hameaux. Elle portera sur elle la carte d'agent recenseur avec sa photo. La carte est signée du maire.

Les habitants ont le choix dans la méthode de réponse :

- en complétant directement le document avec Chloé ;
- en venant à la mairie. Chloé Lornet assurera une permanence les vendredis matin de 8H30 à 12H00.
- par internet ;

Merci de lui réserver un accueil chaleureux.

## Le savez-vous ?

### Les coûts de l'urbanisme

La commune est dotée d'une carte communale.

L'instruction du droit au sol est réalisée par la communauté de communes à qui nous avons délégué la compétence.

Deux personnes sont en charge de l'instruction même des dossiers. Outre ce travail, elles reçoivent et conseillent les particuliers qui souhaitent obtenir des renseignements en amont de leurs projets.

Pour 2023, 63 dossiers ont été instruits : 5 permis de construire, 16 déclaration préalable de travaux, 41 certificats d'urbanisme (35 a et 6b), 1 autorisation de travaux pour un établissement recevant du public.

Le coût global de cette instruction a été de 6844.14€ avec une part fixe fonction de la population et une part variable fonction

### L'avancée du PLUiH (Plan local de l'urbanisme intercommunal et de l'habitat)

Rappelons que le plan local de l'urbanisme est le document qui va régir les règles de construction pour une durée de 10 à 15 ans. Il est en cours d'élaboration et doit être validé en 2026.

De nombreuses réunions ont lieu à l'échelle de l'intercommunalité pour définir le zonage et le règlement de chaque zone. Ces derniers seront le fruit d'une réflexion commune et ils concerneront l'ensemble du territoire sans déclinaison par secteur géographique. Les référents communaux SCOT-PLUiH (Christian PAIR et Odile STEFANINI-MEYRIGNAC) sont associés.

Pour notre commune qui bénéficie à l'heure actuelle d'une carte communale (zonage avec 2 zones : zone constructible et zone non constructible), il y aura plusieurs changements :

- Dans le cadre du PLUiH il y aura 4 zones (zone U= zone urbaine déjà urbanisée avec présence d'équipement public ; zone AU= zone à urbaniser ; zone A= zones agricoles ; zones N = zones naturelles et forestières).

Certaines parcelles aujourd'hui constructibles ne seront pas ni en zone U, ni en zone AU demain...le zonage AU dépendra fortement de la facilité d'accès aux réseaux, de la présence de moyens de défense contre l'incendie, de la distance aux exploitations agricoles.

- les granges n'ayant pas été inventoriées comme susceptibles de changer de destination ne verront pas aboutir une démarche de permis de construire durant la durée du PLUiH L'inventaire est donc essentiel. Il ne génère en aucun cas une augmentation des taxes foncières tant que la grange n'a pas changé de destination. Ce n'est pas parce qu'on souhaite que la grange change de destination, qu'elle changera effectivement. L'accord de la CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) est essentiel.

Une réunion publique a déjà eu lieu. Prochainement les agriculteurs seront invités à une réunion (le 18 décembre ?) afin d'échanger sur les enjeux agricoles, de recenser les projets, de mettre à jour la cartographie des espaces et bâtis.

Enfin un inventaire du patrimoine est en cours de réalisation. Chaque personne peut l'enrichir en prenant une photo et en l'envoyant à la mairie



## L'enquête nouveaux arrivants de la communauté de communes se poursuit



### Vous vivez sur le territoire Xaintrie Val' Dordogne depuis moins de 5 ans

Nous souhaitons mieux vous connaître et recueillir vos suggestions. Un questionnaire est disponible en ligne. Nous vous invitons à y répondre.

Ces informations nous permettront d'améliorer notre politique d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire XV' D.



QUESTIONNAIRE

[www.ma-vie-en-xaintrie.com/  
bienvenue-en-xaintrie](http://www.ma-vie-en-xaintrie.com/bienvenue-en-xaintrie)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
XAINTRIE VAL' DORDOGNE  
Service Nouveaux arrivants  
05 55 91 01 75

Le défi démographique à l'échelle de la communauté de communes est très important. Il existe aussi à l'échelle départementale. Sans l'arrivée de jeunes ménages, il deviendra difficile de répondre aux besoins de la population. Il faudra faire face à la baisse du nombre d'artisans, de médecins, de professionnels de la santé - de l'accompagnement à la personne...

La communauté de communes s'est emparée de ce défi. Elle vient de répondre à un appel à projet FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour poursuivre la politique d'accueil des nouveaux arrivants qu'elle a initiée depuis quelques années. La commune s'est, elle aussi, engagée en signant la charte des « Villages Accueillants ».

Afin de mieux connaître les nouveaux arrivants, une enquête est en cours. Ce questionnaire a pour objectif de recueillir les suggestions des habitants sur leur accueil et leur intégration.

Aujourd'hui, nous avons 110 répondants. Pour que cela soit représentatif de XV'D, la communauté de communes a fixé un objectif de 250 réponses.

Merci d'avance à tous les nouveaux arrivants de répondre. Les résultats de l'enquête doivent permettre aux élus de la communauté de communes de construire une politique au plus près des besoins.

## L'ANACR nous a demandé de faire paraître

L'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance (ANACR) est une association reconnue d'intérêt général. Elle est administrée par un conseil national et elle est organisée en comités départementaux qui sont eux-mêmes constitués de comités locaux.

Ainsi, notre commune relève du comité du plateau des étangs. La vocation de l'ANACR est de perpétuer et valoriser la mémoire de celles et ceux qui ont dit non au fascisme et à la barbarie nazie durant la deuxième guerre mondiale.

C'est pourquoi l'ANACR en général et le comité du plateau des étangs en particulier effectuent en permanence un travail de recherche historique qui aboutit à la mise en place d'un parcours de mémoire de la résistance sous la forme de panneaux d'information installés dans les communes du plateau.

D'autre part, l'ANACR poursuit son action afin de transmettre cette mémoire collective aux générations futures de manière à ce qu'elles aient conscience des souffrances et des sacrifices des résistants afin que plus jamais nous ne revivions sous la férule fasciste. C'est pourquoi l'ANACR ne cesse de proclamer son attachement indéfectible aux valeurs républicaines.

Il va de soi que pour poursuivre son travail de transmission de la mémoire de la résistance de génération en génération, l'ANACR a besoin de renouveler ses effectifs et ses capacités de réflexion et d'action collective.

**Pour tout renseignement** : g.veysset@orange.fr tél : 05 55 93 18 60 ou 06 07 95 63 34.

## Et pour finir....

**Le tri reste plus que jamais nécessaire**



Nous observons encore des déchets verts, des cendres, de la ferraille dans les poubelles noires.

Nous vous signalons aussi que le verre ne se met pas dans les poubelles jaunes.

Derrière le ramassage de ces poubelles, il y a des personnes qui peuvent se blesser avec le verre, être en contact avec des produits toxiques, ...

**Pensez à eux quand vous jetez vos déchets.**

### LES DÉCHETS RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES SACS TRANSPARENTS OU EN VRAC DANS LES BACS JAUNES



Lors de la collecte, les agents effectuent une vérification visuelle dans le bac jaune ; si un sac noir est présent, ils doivent obligatoirement diriger la totalité du bac vers les ordures ménagères et donc vers l'incinération.

Afin d'éviter cela, la Communauté de Communes met à votre disposition gratuitement des sacs transparents sur tout le territoire. Ils sont disponibles auprès de votre mairie ou auprès du centre technique pour la commune d'Argentat/Dordogne - Le Claux - 19400 Argentat-sur-Dordogne.

Vous avez également sur tout le territoire des Points d'Apports Volontaires où vous pouvez déposer les déchets recyclables.

Renseignements : 05 55 28 96 50/ [dechets@xaintrie-val-dordogne.fr](mailto:dechets@xaintrie-val-dordogne.fr)

**Déchetterie de Gros Chastang**  
La\_Bitarelle,

Mardi, mercredi et vendredi : 14h - 18h

Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

Fermée le lundi et le jeudi

Tél. 06 78 62 92 09

**La mairie sera fermée du 20 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclus**

## Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, Mardi, Mercredi & Vendredi

**9h à 12h**